

Bâtir une synagogue à la haute ville (1932-1952)

*Les Juifs de Québec
Quatre siècles d'histoire*

Pierre Anctil

Département
Université d'Ottawa

Mars 2013

Plusieurs témoignages datant des années trente et quarante sont à l'effet que la synagogue de la rue Sainte-Marguerite, située près du boulevard Charest et de la zone commerciale la plus dense, se trouvait dans un état de délabrement que ne pouvaient plus ignorer la majorité des Juifs qui s'y rendaient régulièrement¹. Il y a aussi que la plupart de ceux qui étaient membres de cette congrégation résidaient maintenant assez loin de la basse ville, et qu'ils devaient parcourir une certaine distance pour assister aux services. Pour une personne attachée à l'orthodoxie juidaïque, et soucieuse de respecter le repos du shabbat, cela pouvait constituer un problème insoluble dans les circonstances. Plus les résidents juifs de Québec gagnaient en mobilité sociale et aspiraient à s'établir dans les quartiers mieux nantis, plus s'imposait à eux l'urgence d'ériger à la haute ville un lieu de culte digne de leurs aspirations nouvelles. Au début des années trente, ce désir de faire basculer vers le quartier Montcalm le centre géographique de la communauté était devenu irrésistible. C'est de cette manière d'ailleurs que le secrétaire du Congrès juif canadien avait expliqué, en juillet 1943, dans un communiqué de presse, le sens de la démarche qu'avait entreprise depuis quelques années une population juive devenue trop à l'étroit dans son ancien lieu de culte : «In recent decades, [...] the Jewish population is now to a large extent removed from the area in which the old Synagogue is situated; by the same token that district has now altered in character so that it is not in keeping with the dignity requisite for a house of worship²». Louis Rosenberg, un fin observateur de la vie juive canadienne et un démographe de première valeur, avançait le même argument dans un article publié quelques mois plus tard dans le quotidien yiddish de Winnipeg, le *Yidische Vort*. À ses yeux il était devenu tout simplement intolérable, pour des raisons de décence et d'estime de soi, que les Juifs de Québec subissent plus longtemps l'opprobre de devoir prier dans un quartier dégradé de la ville et à forte distance de leur quartier de prédilection :

The old synagogue which was built many years ago is now surrounded by warehouses, junkyards and the ramshackle slum property typical of a district overripe for demolition. The residential district of the city has shifted from the narrow street of the old town and is now situated on the heights, far away from the old synagogue. The majority of the Jewish citizens of Quebec live in the new residential districts beyond walking distance from the old synagogue, and for more than ten years have tried again and

¹ Voir par exemple Israël Medresh, *Le Montréal juif entre les deux guerres*, Sillery, Septentrion, 2001, p. 153.

² H. M. Caiserman, «Statement on the Problem of the Erection of the Québec City Synagogue», communiqué de presse du Congrès juif canadien, vers juillet 1943; Archives du Congrès juif canadien, Montréal.

again to exercise one of the most elementary rights of Canadian citizenship – the right to erect a place of worship near their own homes³.

L'érection d'une nouvelle synagogue à Québec serait restée une affaire interne à la communauté juive, sauf qu'à partir des années vingt, les avancées économiques de la communauté juive de Québec, et en particulier les succès plus éclatants de certains individus dans le domaine du commerce de détail, ont commencé à provoquer des tensions et des résistances. Sur la rue Saint-Joseph en particulier, et dans le quartier Saint-Roch où ils étaient concentrés, les Juifs d'origine est-européenne deviennent bientôt un groupe assez visible qu'il est difficile d'ignorer. Entre les deux guerres, une certaine diversité ethnoculturelle apparaît dans le bas de la ville qui englobe aussi quelques familles d'origine chinoise et des immigrants de tradition grecque orthodoxe, la plupart engagés à développer de petites entreprises familiales. Au sein d'une ville comme Québec, où les catholiques de langue française forment une très forte majorité démographique, ces présences nouvelles ne passent pas inaperçues. Il y a aussi que les Juifs utilisent des stratégies de mobilité sociale qui sont pour l'essentiel inconnues des francophones, ou qui s'exercent à l'extérieur des réseaux de solidarité canadiens-français que sont la paroisse catholique, les associations patriotiques et l'Église catholique elle-même. Pollack, par exemple, poursuit sur une longue période un travail de consolidation économique, qu'il s'exerce avec patience et méthode, et qui le pousse très tôt à diversifier ses activités du côté de la petite industrie et de l'investissement immobilier. Il met aussi à profit des savoirs et des aptitudes qui sont héritées d'une pratique plusieurs fois centenaire du commerce, la plupart du temps au sein d'un milieu européen assez hostile aux Juifs. Dans un climat de libéralisme et d'ouverture politique comme celui qui prévaut en Amérique du Nord, et au milieu d'une société qui connaît une prospérité sans cesse croissante, les résultats deviennent vite assez probants.

En peu de temps, les marchands juifs de Québec occupent une place enviable dans le quartier Saint-Roch et leurs entreprises prospèrent, au point où certaines d'entre elles suscitent de la part de milieux canadiens-français l'envie et la crainte d'une concurrence déloyale. Les Juifs ne sont cependant pas les seuls dans la ville à ériger des commerces de grande surface. Plusieurs francophones s'illustrent dans ce genre d'entreprise à Québec et tiennent depuis longtemps des établissements de dimension respectable⁴. Premier à se lancer dans ce type

³ Louis Rosenberg, «So it Cannot Happen Here?», *The Israelite Press / Dos Yidishe Vort*, Winnipeg, vol. 34, no. 42, 26 mai 1944.

⁴ Paul Trépanier et Céline Mérette, «Le grand magasinage», *Continuité*, Québec, hiver 1989, no. 42, p. 36-39 et Jean-Marie Lebel, «La capitale prise d'assaut : Québec sous l'invasion des '5-10-15'», Québec, *Cap-aux-Diamants*, Québec, no. 40, 1995, p. 52-66.

d'affaires, Zéphirin Paquet occupe à la fin du XIX^e siècle une place prépondérante dans la vente au détail et, en 1890, il construit sur la rue Saint-Joseph Est un magnifique immeuble commercial de 6 étages. En 1933, la Compagnie Paquet Ltée s'installe sur le boulevard Charest et offre une grande variété de marchandises dans des édifices imposants. Fondé à la fin du XIX^e siècle par d'anciens employés de Zéphirin Paquet, le Syndicat de Québec fait de même et devient un commerce de première importance dans la ville. Le magasin Laliberté n'est pas en reste et en 1944 les héritiers du fondateur érigent, aussi sur le boulevard Charest, un vaste magasin à rayon où l'on vend surtout de la fourrure et des vêtements pour hommes. C'est sans compter plusieurs emplacements de moindre ampleur occupés par des francophones, et qui s'affichent surtout sur la rue Saint-Vallier et sur la rue Saint-Joseph Est. À Québec comme ailleurs, la croissance rapide du commerce de détail est toutefois enrayerée en octobre 1929 par la crise de la bourse. S'ouvre alors une période de dix ans au cours de laquelle tout ce secteur de l'économie stagne. La réduction du pouvoir d'achat des travailleurs intensifie la concurrence entre les différents établissements qui ont pignon sur rue dans le bas de la ville, et fragilise leurs assises financières. Ces difficultés poussent certains entrepreneurs à mettre de l'avant des distinctions basées sur l'appartenance religieuse et l'identité culturelle. Dès le début des années trente, des campagnes «d'achat chez nous» voient le jour au sein de certains groupes nationalistes, qui pointent du doigt les commerces juifs et déplorent l'attention que leur portent les consommateurs francophones⁵.

Ce nouveau contexte d'affirmation identitaire fait que les magasins tenus par des entrepreneurs juifs sont l'objet d'une attention démesurée, même si certains d'entre eux sont en place depuis près de trente ans. Dans un espace urbain relativement petit, et marqué par une relative unanimité de culture et de langue, de pareilles dénonciations très ciblées atteignent durement l'ensemble de la communauté juive de Québec. La proportion élevée de marchands au sein de cette population, et sa dépendance économique face au commerce de détail logé sur une ou deux artères importantes du quartier Saint-Roch, la rendent de plus vulnérable à des mesures concertées. De fait, il ne semble pas que l'hostilité envers les maisons d'affaires juives ait fait l'unanimité au sein des différents milieux francophones de Québec. On ne voit pas en effet que le nationalisme économique ait mené à des gestes anti-juifs systématiques et répétés, tels des manifestations de masse, des voies de fait graves ou des

⁵ Voir par exemple le périodique *L'Action patriotique*, bulletin mensuel publié sous le patronage de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, Québec, vol. 7. Décembre 1933, p. 2. *L'Action patriotique* était imprimée aux ateliers de *L'Action catholique*.

attaques contre les magasins eux-mêmes. Pour l'essentiel, la campagne «d'achat chez nous» du milieu des années trente a été menée par des organes de presse par ailleurs modérés et conservateurs sur le plan politique, et qui défendaient des positions proches de celles de l'Église catholique et du nationalisme canadien-français traditionnel. Il paraît raisonnable de penser aussi que la fréquence et l'intensité des propos dirigés contre les Juifs ait été plutôt variable sur le long terme, avec une concentration marquée de l'antisémitisme au plus creux de la Grande dépression des années trente. Le plus souvent ces interventions se manifestaient sous la forme d'une prise de parole savante, abordant sur un plan général l'influence juive au sein de la chrétienté, sans recours à des mots d'ordre précis ou à un programme d'intervention politique concret.

Dans l'ensemble, à Québec, ces notions ont été véhiculées sur une période de plusieurs décennies, et à des degrés divers, par le journal *L'Action catholique* et par certains segments du clergé très attachés à la doctrine de l'Église⁶. Ces rappels quant à l'identité juive de certains marchands bien connus étaient souvent précédés, ou accompagnés, de positionnements théologiques concernant le caractère déicide du peuple juif, leur soi-disant volonté d'imposer une domination sans partage sur le monde chrétien et leur sympathie pour les mouvements révolutionnaires hostiles à l'ordre établi. Mélange de légendes tenaces venues du fond des âges, d'interprétations tendancieuses ou d'impressions carrément fausses, de telles déclarations anti-juives s'appuyaient souvent sur des ouvrages dont la fiabilité était très douteuse, comme les tristement célèbres *Protocoles des sages de Sion*, les œuvres de frères Tharaud et certains «traités» au sujet du Talmud⁷. Comme les Juifs ne constituaient pas le seul sujet d'inquiétude de *L'Action catholique* ou de l'Église en général, l'utilisation de ce thème pouvait fluctuer selon l'humeur du moment ou selon la conjoncture politique. On retrouve ainsi dans le journal des diatribes bien senties contre le communisme, la révolution, les persécuteurs du catholicisme, l'anticléricalisme en France et la menace anglo-protestante, sans oublier des

⁶ Voir à ce sujet l'étude de Richard Jones intitulée : *L'idéologie de L'Action catholique (1917-1939)*, Québec, les Presses de l'Université Laval, 1974, 359 p. et celle de Dominique Marquis, *Un quotidien pour l'Église, L'Action catholique, 1910-1940*, Montréal, Leméac, 2004, 220 p. Les notions antisémites doctrinaires du clergé de Québec sont résumées très clairement dans l'ouvrage de l'abbé Édouard-Valmore Lavergne, paru sous le titre *Sur les remparts*, Québec, L'Action sociale, 1924, 322 p.

⁷ À ce sujet voir le pamphlet publié par l'abbé Antonio Huot dans la série Lectures sociales populaires : *La question juive; quelques observations sur la question du meurtre rituel*, Québec, Éditions de l'Action sociale catholique, 1914, 37 p. Il s'agissait d'une conférence donnée par l'auteur au Cercle Garneau de l'Association canadienne de la jeunesse catholique. L'abbé Huot a aussi fait paraître quelques années plus tard un autre pamphlet intitulé : *La question juive chez nous*, Québec, L'Action sociale, 1926, 16 p.

sujets plus locaux comme la désertion des campagnes, le danger de l'immigration et la montée de l'industrialisation. Au milieu de ce concert de périls et de dangers, les Juifs ne tenaient pas toujours une place prépondérante. Il arrivait même que leur supposée contribution aux désordres constatés dans la société soit passe au second plan ou soit ignorée par la presse catholique.

Il n'est pas du tout certain que les allusions théologiques et doctrinales au pouvoir corrupteur des Juifs aient fait fuir les clients qui étaient à la recherche d'aubaines dans les magasins de la rue Saint-Joseph, même au prix de franchir les portes d'un commerce tenu par une personne d'origine juive. Jusqu'à ce jour, aucune étude historique sérieuse n'a été menée pour mesurer l'impact réel à plus long terme de ces campagnes «d'achat chez nous», ou pour évaluer les pertes qu'ont pu subir les commerçants visés dans un pareil contexte. Un des rares témoignages que nous possédions à ce sujet est celui du fils de Maurice Pollack⁸. Dans ses mémoires, Charles Pollack mentionne que la poussée antisémite de 1931, suite à l'agrandissement par son père du commerce de la rue Saint-Joseph, avait eu des conséquences sérieuses sur les affaires de la famille, du moins dans l'immédiat. Il semble bien cependant que ce relâchement momentané était aussi dû dans ce cas à la situation économique générale, et aux agissements de certains concurrents déloyaux. Plusieurs années plus tard, Charles Lax, un commerçant de Québec, n'hésitait pas à affirmer, dans une lettre au secrétaire général du Congrès juif canadien, que les éditoriaux antisémites publiés dans *L'Action catholique* les 27 avril et 5 mai 1942 n'avaient pas affecté la santé financière des marchands juifs de la ville : «We do not think that the articles which are published in the *Action* are having any ill-effects on business as the Jewish stores are still doing well and there is plenty of money in circulation⁹...».

Les avanies que subissaient de manière périodique les Juifs de Québec dans la presse catholique des années vingt et trente n'étaient guère différentes de celles que devaient affronter leurs coreligionnaires ailleurs en Amérique du Nord. On trouve à la même date dans *Le Devoir*, journal publié à Montréal dans un contexte idéologique assez près de celui de *L'Action catholique*, des remarques tout aussi cinglantes et livrées dans un contexte assez semblable¹⁰. L'originalité de la situation dans la capitale provinciale tient à ce que la flambée antisémite

⁸ Ces propos sont contenus dans un document non publié et non daté, déposé aux bureaux de la Fondation Pollack à Montréal et intitulé : *Recollections of my father, Maurice Pollack*.

⁹ Lettre de Charles Lax à H.-M. Caiserman, Congrès juif canadien, Montréal, 26 mai 1942; Archives du Congrès juif canadien, Montréal.

¹⁰ Voir par exemple Omer Héroux, «La maison est à l'envers», *Le Devoir*, 19 janvier 1934 et Georges Pelletier, «Soyons logiques : estampillons le marchand comme la marchandise», *Le Devoir*, 28 janvier 1939.

d'étendit au-delà du strict domaine commercial, pour s'acharner sur un autre objet plus hautement symbolique et plus central à la vie communautaire juive : l'érection d'une nouvelle synagogue. Montréal, qui est une ville de plus d'un million d'habitants en 1931, compte de nombreuses institutions et lieux de culte juifs, dont certains ont été fondés à une époque nettement antérieure à la Grande Dépression. De même, la métropole abrite dans certains quartiers du bas de la ville une forte population juive, laquelle côtoie des couches sociales d'origines diverses et habituées à vivre des situations de pluralisme ethnique prononcé. Dans un milieu aussi multiculturel que Montréal, et où des clientèles de toutes sortes se pressaient dans les magasins tenus par des marchands d'origine juive, il était singulièrement difficile d'organiser un boycott efficace ou de faire une promotion tous azimuts de «l'achat chez nous». De même, l'ampleur de la population juive montréalaise, et son étendue géographique dans la ville, rendaient presque impossible une action concertée en vue de bloquer le développement du réseau communautaire juive dans un quartier en particulier.

À Québec, où ce contexte ne se rencontrait pas, le projet de construire pour la première fois une synagogue à la haute ville a cristallisé l'hostilité latente, et parfois spontanée, d'un milieu francophone peu habitué à côtoyer des édifices dédiés exclusivement à un usage religieux juif. Ce passage inédit et fort significatif d'une institution judaïque, depuis le quartier Saint-Roch jusqu'aux zones résidentielles plus exclusives réservées à la bourgeoisie aisée, a soulevé des objections fort différentes de celles qui avaient trait à la présence de commerces juifs au centre ville. Cette fois, il y allait non plus seulement de la densification de la présence juive au sein de la vie économique locale, mais aussi du déplacement géographique de la communauté, jusqu'au cœur d'un quartier réputé abriter une classe francophone nantie et influente sur le plan politique. En somme, le déplacement de la synagogue vers la ville haute signifiait très clairement, pour qui voulait bien percevoir ce signal, que les immigrants est-européens gagnaient accès à une situation plus enviable. D'ici peu, ils se trouveraient sur un pied d'égalité avec les meilleurs éléments de l'élite canadienne-française et entameraient collectivement une nouvelle ère de mobilité sociale. Dans une petite agglomération comme Québec, c'était une transition hautement significative et porteuse de transformations profondes au sein d'un tissu social resté jusque-là très attaché à la dualité culturelle canadienne. Qui plus est, ce passage de la ville basse à la ville haute, n'avait jamais été tenté jusque-là par une population non chrétienne et, de surcroît, jugée par certains francophones comme porteuse de valeurs éthiques et morales se distinguant des normes dominantes.

Cette interprétation semble se vérifier si l'on porte attention au contenu des protestations rapportées par la presse au plus fort du mouvement qui s'oppose à la construction de la synagogue à la haute ville. Alors que les objections de base tournent autour de l'érection d'un lieu de culte qui servirait la communauté juive, plusieurs personnalités n'hésitent pas à rappeler la supposée exploitation économique que subiraient les francophones aux mains des marchands juifs du quartier Saint-Roch. En somme, pour certains citoyens, l'affaire de la synagogue soulève des enjeux qui dépassent de beaucoup la question de l'emplacement exact de l'édifice ou de l'arrivée de Juifs dans des zones plus exclusives sur le plan social. Dans une lettre publiée dans *L'Action catholique*, le 30 avril 1943, deux résidents du quartier Montcalm font remarquer que la population juive de Québec s'enrichit aux dépens des Canadiens français, et que c'est cette forme d'avancement qui les mène maintenant à réclamer une place à la haute ville : «Ils sont dans l'erreur, ceux qui prétendent que l'opposition à la construction d'une synagogue est une question de religion ou de minorité. [...] Ce qui est vrai aussi, c'est qu'un petit groupe de Juifs, enrichis de l'argent que les Canadiens français surtout sont allés leur porter, ne veulent plus coudoyer ceux de leurs coreligionnaires qui ne sont pas parvenus comme eux¹¹». Ce genre de propos a été repris publiquement, quelques mois plus tard, lors d'une manifestation publique tenue le 11 août 1943 sur le site de la synagogue en construction. Devant près de 2,000 personnes réunis dans le parc Lockwell¹², un des quatre orateurs venus demander à l'administration municipale d'adopter une injonction interlocutoire pour s'opposer aux visées de la communauté juive, fait clairement référence à la présence dans la ville de commerçants juifs : «M. Pierre Letarte, avocat, a été le second orateur. 'Je ne viens pas faire de l'antisémitisme', a dit M. Letarte en commençant, 'Mais je profite de cette assemblée pour continuer la lutte déjà entreprise afin de mettre fin à la sujétion économique des Canadiens français'¹³». À l'occasion d'une manifestation publique tenue le mois suivant, le même Letarte faisait remarquer : «Cette campagne contre la construction de la synagogue n'est qu'un pas dans la grande campagne d'éducation nationale pour la libération économique et politique des Canadiens français¹⁴».

Dans l'esprit de beaucoup de protestataires, s'élever contre une présence institutionnelle juive à la ville haute c'était aussi tenter de faire obstacle aux visées des marchands de même origine dans le secteur de la rue Saint-Joseph. Pour ces gens, l'enjeu de la synagogue était indissolublement lié au progrès

¹¹ «À propos de la synagogue», *L'Action catholique*, 30 avril 1943.

¹² Le parc Lockwell, situé au coin des rues Crémazie et de Salaberry, jouxtait en 1943 le site sur lequel la synagogue était en voie d'érection.

¹³ «Une protestation de l'assemblée patriotique», *L'Événement-Journal*, 13 août 1943, p. 10.

¹⁴ «Assemblée à St-Fidèle», *Le Soleil*, 2 septembre 1943.

économique jugé disproportionné d'une population immigrante juive récemment arrivée dans la ville, et s'y opposer c'était dénoncer la supposée mainmise des Juifs sur le commerce de détail à Québec. La plupart des objections rapportées par la presse de langue française étaient toutefois de nature assez différente. Si les Juifs avaient entamé leur progression vers les beaux quartiers de la ville au cours des années trente, il en allait souvent de même des francophones qu'une progression ascendante venait à peine de commencer à favoriser. À la haute ville, à l'exception du quartier Saint-Jean-Baptiste qui datait de la fin du XIX^e siècle, la plupart des paroisses catholiques situées dans les limites de la ville de Québec avaient aussi pris forme au cours des années vingt et trente. En ce sens, les avancées sociales juives peuvent être perçues comme parallèles entre les deux guerres à celles des francophones, qu'un meilleur niveau d'éducation et un accès inédit aux classes aisées commence à favoriser. Pour cette raison qu'une précarité économique pesait encore sur la structure institutionnelle catholique de la haute ville, rendue plus insistante par le contexte de la Grande Dépression, de nombreux catholiques virent dans l'érection d'une synagogue une menace directe à la survie de leur paroisse. Ce discours, plus soucieux des aspects religieux de la présence juive, et des risques qu'il comporte pour la santé financière des institutions chrétiennes déjà en place, occupe généralement la première place dans l'espace médiatique au cours de la période étudiée. On en retrouve plusieurs manifestations dans les pétitions signées par des paroissiens¹⁵ au cours des années 1941 à 1943, ou dans des textes publiés sur les pages de *L'Action catholique*, et qui ne pouvaient être disséminés sans l'assentiment du clergé. Par exemple, le 26 novembre 1941, les fidèles de la paroisse Saint-Cœur-de-Marie faisaient connaître leur opposition à la synagogue par un texte où l'on retrouve les paragraphes suivants :

Sans doute les Juifs devenus citoyens ont droit d'avoir un temple en cette ville; mais nous n'avons pas le devoir de désorganiser notre vie paroissiale, notre vie religieuse et nationale dans un quartier qui doit refléter le vrai visage de Québec. Charité bien ordonnée commence par les siens.

En conséquence, les citoyens de Saint-Cœur-de-Marie déplorent le projet de construction d'une synagogue au cœur de la cité de Champlain, parce que la migration des Juifs dans ce quartier a de gros inconvénients d'ordre religieux et moral, d'ordre national, et sera un danger d'ordre économique

¹⁵ Les paroisses les plus touchées par cette affaire furent celle de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Dominique, Saint-Cœur-de-Marie, Notre-Dame-du-Chemin, Saints-Martyrs-Canadiens et Saint-Sacrement.

pour ces paroisses déjà érigées au prix de grands sacrifices pour répondre aux besoins de la population occupante¹⁶.

Les résistances émanant des milieux catholiques sont plus difficiles à traiter car, contrairement aux premières qui étaient liées au seul domaine économique et à des formes plus primaires d'antisémitisme, elles soulèvent des enjeux d'une plus grande complexité et qui reflètent de nombreuses ambiguïtés dans le discours. Les autorités catholiques, en s'opposant à l'érection de la synagogue, s'engagent sur le terrain de la liberté de culte et prennent parti contre une congrégation religieuse dont la ferveur ne fait aucun doute. Les paroissiens les plus instruits, les prêtres et les administrateurs du diocèse de Québec ne sont pas sans savoir que le judaïsme forme une des grandes traditions spirituelles de l'humanité, et qu'on ne peut attaquer impunément les Juifs sans soulever des questions morales très sérieuses auxquelles les catholiques ne peuvent se soustraire. Par ailleurs, au moment où s'engage la discussion sur la synagogue de la rue Crémazie, en Europe des régimes sanguinaires persécutent ouvertement les Juifs et leur causent un tort irréparable, notamment en profanant et en détruisant des lieux de culte. Le Vatican, qui a condamné en avril 1937 l'État national-socialiste pour ses attaques contre le réseau institutionnel catholique allemand¹⁷, sait que des exactions combien plus graves sont perpétrées à la fin des années trente et au début des années quarante contre les populations juives du vieux continent. Ce contexte douloureux, et aggravé par la poursuite de la guerre, contribuent à imposer une limite au discours des paroisses catholiques de Québec face à la construction d'une synagogue à la haute ville. Quand finalement *L'Action catholique*, sous la plume de son rédacteur en chef Eugène L'Heureux, se penche sur la question, c'est en usant de beaucoup de prudence et de discernement. De ce côté l'hostilité face aux Juifs est nettement bridée, ce qui contribue à restreindre au sein de la population francophone de la ville l'intensité et la durée de sentiments antisémites :

Qu'on nous comprenne bien. Nous ne voulons pas faire ici de l'antisémitisme, pas plus que les auteurs des nombreuses protestations qui s'élèvent dans un quartier [de la haute ville] où la perspective du sabotage d'une organisation existante est fort mal vue.

Nous détestons l'antisémitisme, parce qu'indigne de tout chrétien, voir de tout être humain. Une fois citoyens d'un pays, les Juifs ont droit à un

¹⁶ «Des protestations contre le projet de synagogue», *L'Action catholique*, 27 novembre 1941.

¹⁷ On trouve cette dénonciation dans l'encyclique *Mit brenender sorge*, rédigée sous l'autorité de Pie XI et diffusée dans l'ensemble de la presse catholique du Québec.

traitement équitable; et ceux qui se montrent injustes à leur endroit – vraiment injustes et non pas seulement prudents à l’égard d’un élément aussi extraordinairement, aussi historiquement inassimilable – prêchent contre la civilisation¹⁸.

Il reste tout de même – et en cela L’Heureux est fidèle à la doctrine qui avait cours avant le concile de Vatican II – que les Juifs sont coupables d’avoir refusé pendant plusieurs siècles l’enseignement de l’Église, ce qui est la signification véritable de l’expression «historiquement inassimilables» utilisé dans l’éditorial de décembre 1941. Ce seul fait témoigne d’une méfiance profonde qui dicte aux catholiques de ne pas côtoyer les Juifs, de les garder à l’écart de leur organisation sociale et de protéger leurs paroisses contre de supposées empiètements. Car si un lieu de culte juif venait à s’implanter à la haute ville, forcément cela priverait les fabriques de certains revenus, ferait augmenter le nombre de non pratiquants dans le quartier et aboutirait à un remplacement de la population chrétienne par une autre. Autrement dit, dans pareilles circonstances, un préjudice serait imposé aux catholiques et en particulier à des institutions qui venaient à peine d’être érigées. C’est ce à quoi pense L’Heureux quand il écrit : «cela signifierait nécessairement la désorganisation de quatre paroisses grignotées par la population juive et obligées de ce fait de modifier leur propre organisation, qu’elles avaient pourtant raison de croire définitive¹⁹». Selon *L’Action catholique*, la solution à cet imbroglio serait de déplacer la synagogue dans «un territoire encore vague», c’est-à-dire en banlieue éloignée, là où on ne rencontre pas encore un tissu urbain fortement structuré ou même des paroisses catholiques constituées. En somme, pour L’Heureux, les Juifs conservent à Québec le droit inaliénable d’ériger un lieu de culte et de pratiquer leur tradition religieuse, mais pas sur n’importe quel emplacement et pas dans un contexte qui troublerait l’avenir des communautés chrétiennes déjà reconnues. C’est essentiellement le positionnement que le maire de Québec, Lucien Borne, défendra sur toutes les tribunes comme mode de résolution de la crise qui prend forme à partir de l’automne 1942.

Si *L’Action catholique* ne songe pas, dans l’affaire de la synagogue, à aborder des considérations purement mercantiles, il n’en reste pas moins qu’en d’autres occasions la fibre nationaliste et antisémite du quotidien ne tarde pas à refaire surface. Toujours avec les mêmes précautions doctrinales qu’en 1941, Eugène L’Heureux rappelle en avril 1942, alors que le débat autour de la synagogue est loin d’être réglé à Québec, qu’il faut résister à la propension des Juifs d’exercer

¹⁸ Eugène L’Heureux, «La question de la synagogue», *L’Action catholique*, 2 décembre 1941.

¹⁹ *Ibid.*

dans certains pays – dont l'Allemagne avant Hitler – un contrôle disproportionné sur les affaires économiques et financières. Ce conseil, que l'éditorialiste voudrait voir ses concitoyens mettre en pratique de manière modérée, vise directement les marchands juifs du quartier Saint-Roch que les Canadiens français fréquenteraient avec trop d'assiduité : «La montée juive à Québec et à Montréal est un fait indéniable. Le commerce passe peu à peu, ou plutôt très vite, entre leurs mains²⁰». Alarmé par la perspective d'une perte d'influence des francophones dans leur propre ville, qui serait conséquente à leur exclusion progressive du secteur du petit commerce, L'Heureux propose que s'exerce un redressement immédiat : «Nous désirons que l'on enraye cette montée juive par des procédés humains suggérés, non par la haine du Juif, mais par l'instinct de conservation des éléments non-juifs, par l'amour des nôtres et par la voix du bon sens²¹». L'ambiguïté du propos tenu par *L'Action catholique*, et la reprise périodique d'un discours condamnant la présence de marchands juifs dans le quartier Saint-Roch, firent probablement beaucoup pour exciter les passions dans l'affaire de la synagogue. Ils retardèrent d'autant la recherche d'une solution équitable et rapide au problème posé, tout en poussant une minorité à vouloir associer une question de nature avant tout religieuse à des considérations strictement mercantiles. Agissant en dehors du cadre modérateur de l'organisation paroissiale, certains activistes nationalistes n'hésitèrent pas à faire de la campagne contre la synagogue une occasion de vilipender les marchands juifs du bas de la ville :

M. Rouleau, qui présenta les orateurs, exposa dans un discours bourré de statistiques, la décroissance de notre commerce local, notamment sur la rue Saint-Joseph. Il fit remarquer que les étrangers achètent nos commerces les uns après les autres, depuis les petites maisons jusqu'à nos grosses boutiques : il ajouta que la campagne commencée serait menée pour l'élimination de la principale entrave au développement commercial canadien-français, les Juifs, et que la lutte se poursuivra tant que le but ne sera pas atteint²².

* * *

Reprenons l'affaire sous un autre angle, plus chronologique, ce qui nous permettra d'y lire d'autres éléments explicatifs. La controverse entourant la construction d'une synagogue à la haute ville se divise en cinq périodes

²⁰ Eugène l'Heureux, «La montée juive. Dans l'intérêt des Juifs eux-mêmes sachons la contrôler», *L'Action catholique*, 27 avril 1942.

²¹ *Ibid.*

²² «Campagne d'achat chez les nôtres», *L'Action catholique*, 27 août 1943.

distinctes. En 1932, les représentants de la congrégation Beth Israel Ohev Shalom font l'acquisition d'un terrain sur la rue Learmonth, – d'une valeur de \$6,000²³ – destiné à accueillir un nouveau lieu de culte. Ils retiennent du même coup les services de l'architecte Raoul Chênevert, résident de Québec²⁴. D'après un document rédigé par Charles Lax, la communauté avait alors reçu des assurances de l'avocat principal de la municipalité, et du notaire retenu, que la transaction était tout à fait légale et conforme aux règlements de zonage en vigueur²⁵. Ces avis et préparatifs sont toutefois remis en question par une campagne qui émane en novembre du curé de la paroisse Saint-Dominique, où se trouve la propriété foncière que la communauté a retenue pour la future synagogue. Pasteur d'une paroisse agréée sur le plan canonique en 1925, et qui vient à peine d'inaugurer son église sur la Grande-Allée, le père Henri Martin o.p. craint que l'établissement d'un lieu de culte juif sur le territoire de Saint-Dominique ne vienne jeter à bas l'œuvre qu'il tente de consolider. Le 24 novembre, il publie dans *L'Action catholique* une lettre ouverte dénonçant le projet de synagogue, et qui traite les Juifs «d'étranger à nos croyances, aux habitudes de notre peuple anglais et français²⁶». Les motifs de cette première opposition apparaissent essentiellement religieux, et dirigés contre l'érection d'une synagogue dans un quartier aisé situé à moins d'un kilomètre du parlement provincial. Pour justifier son action, le père Martin s'adresse à ses paroissiens en prononçant ces paroles du haut de la chaire :

La ville de Québec, qui nous a permis de nous construire et d'ériger notre organisation paroissiale, serait-elle juste en permettant à une organisation religieuse étrangère à notre foi, de venir s'implanter sur notre territoire, et de nous conduire aussi infailliblement à la ruine, que si on permettait une autre organisation paroissiale catholique sur notre territoire ? [...]

Je ne crois pas non plus que nous manquions de charité, encore moins de justice en demandant aux Juifs d'aller se faire un quartier, qui n'est pas encore fait, de s'y installer avec leur temple et leurs résidences – Ils auront la paix et nous aussi – L'argument que je fais pour nous, les autres

²³ Ce chiffre est cité par H.-M. Caiserman dans un document manuscrit non-daté, conservé aux Archives du Congrès juif canadien, Montréal, et intitulé : «Statement on the Problem of the Erection of the Quebec Synagogue».

²⁴ Les plans de cette première synagogue ont été conservés dans le Fonds Raoul Chênevert, Archives de l'Université Laval, Québec, de même qu'une revue de presse s'étendant de novembre 1941 à mai 1944.

²⁵ Lettre de Charles Lax à H.-M. Caiserman, Congrès juif canadien, Montréal, 26 mai 1942; Archives du Congrès juif canadien, Montréal.

²⁶ «À propos de synagogue juive dans le quartier Belvédère», *L'Action catholique*, 24 novembre 1932, p. 10.

organisations paroissiales ont le droit de le faire pour leur compte. Je n'ai pour ma part qu'à défendre ce qui m'a été confié²⁷.

Le père Martin finit par convaincre la municipalité d'adopter, le 25 novembre 1932, une modification à un règlement passé quelques mois plus tôt et qui interdisait, dans un quadrilatère précis du quartier Montcalm, l'émission de permis de construction pour «une bâtisse autre qu'une résidence privée et ses dépendances»²⁸. Plutôt que de juger l'affaire sur le fond, c'est-à-dire le droit d'une congrégation religieuse, fut-elle juive, à ériger un lieu de culte dans une zone donnée, les autorités décidèrent de donner raison aux protestataires en évoquant une technicalité. Confrontés pour la première fois en 1932 à un mouvement de résistance spontané face à une présence institutionnelle juive à la haute ville, le maire²⁹ et ses conseillers prennent immédiatement le parti des catholiques, sans porter attention aux arguments légitimes de la congrégation Beth Israel Ohev Shalom. Ces deux réactions des autorités municipales, soit de traiter l'affaire comme un détail de procédure, et de faire la sourde oreille aux réclamations juives, allaient aussi caractériser le déroulement de la seconde tentative, faite en 1941, de construire une synagogue dans le quartier Montcalm. Entretemps, les promoteurs de la première synagogue, celle prévue en 1932 sur la rue Learmonth, baissent pavillon et se laissèrent convaincre dans les circonstances de retirer leur projet. Au cours des années trente, dans le quartier où la communauté juive s'était fait refuser le droit d'ériger un lieu de culte, la commission scolaire protestante n'en érige pas moins nouvelle école secondaire, sur la rue Belvédère, et les catholiques l'hôpital du Saint-Sacrement sur le chemin Sainte-Foy. Malgré que la décision prise par la municipalité en 1932 ait soulevé l'indignation dans les cercles juifs montréalais³⁰, les membres de la congrégation Beth Israel Ohev Shalom jugent préférable d'attendre un climat plus favorable pour aller de l'avant. C'est du moins l'explication qu'avance H.-M. Caiserman vers 1943 pour justifier l'inaction des Juifs de Québec au cours des années trente :

During the years 1933-1939, the City of Quebec and surroundings harbored a great deal of subversive and anti-Jewish propaganda. – So the local Jewish community postponed the project of building a synagogue in

²⁷ Extrait du prône lu le 27 novembre 1932 par le père Henri Martin o.p. à ses paroissiens, livre du prône, Archives de la paroisse Saint-Dominique, Québec.

²⁸ Il s'agit du règlement no. 24-MM déposé aux Archives de la ville de Québec.

²⁹ En 1932, le maire de Québec était Henri-Edgar Lavigreur.

³⁰ Voir par exemple «Taschereau Asked to Intercede», *The Canadian Jewish Chronicle*, Montréal, 25 novembre 1932, p. 16.

spite of the growing urgency, this in order not to provoke insulting opposition³¹.

L'enjeu de la synagogue refait surface dans les journaux à la fin de l'année 1941 quand la communauté juive de Québec achète, pour la somme de \$18,000, un nouveau terrain situé au coin nord-est de l'intersection des rues Crémazie et de Salaberry³². D'après la revue de presse compilée par l'architecte Chênevert, les protestations reprirent d'abord en novembre à la paroisse Saint-Cœur-de-Marie, puis ensuite à Saint-Dominique et à Saint-Jean-Baptiste, toujours sur un mode de défense de la foi catholique menacée par une intrusion juive. D'après Charles Marks³³, un résident de Québec, cette fois la communauté juive avait jugé plus prudent d'agir secrètement et de ne pas entamer de négociations politiques avec la municipalité. Un permis de construction avait été obtenu formellement le 14 novembre 1941, ce qui avait sans doute mis le feu aux poudres dans les médias, et la Commission d'urbanisme avait approuvé le plan architectural le 26 janvier 1942. Le 2 décembre 1941, *L'Action catholique* réclamait, comme nous l'avons vu, l'abandon par la congrégation Beth Israel Ohev Shalom de ses projets de construction dans le quartier Montcalm, tandis que le *Quebec Chronicle Telegraph* s'émouvait le lendemain de l'attitude peu tolérante de la majorité catholique de la ville. Certes, reprenait l'éditorialiste du *Chronicle Telegraph*, les francophones forment la majorité des habitants de Québec et ils bénéficient dans la ville d'un ascendant certain, mais la fermeture de *L'Action catholique* à toute présence juive à la haute ville modifiait l'attitude de libéralisme qui avait prévalu jusque-là : «This a frank and understandable position, if not a generous one. But if it does not imply anti-semitic sentiment actively, it does so negatively at least; otherwise there would be no objection to Jewish citizens erecting a synagogue for their own use whenever they see fit³⁴».

L'affaire en resta là dans les médias de Québec et des négociations, en apparence informelles, s'engagèrent à la fin de décembre 1941 entre le maire Lucien Borne et la communauté juive concernant le site exact sur lequel serait bâtie la synagogue. Pendant que les journalistes cessaient de s'intéresser à cet enjeu, il semble bien que les promoteurs du projet de construction durcirent leur

³¹ H.-M. Caiserman dans un document manuscrit non-daté, conservé aux Archives du Congrès juif canadien, Montréal, et intitulé : «Statement on the Problem of the Erection of the Quebec Synagogue». Le site de la rue Crémazie était à quelques minutes de marche de celui choisi en 1932 et un peu plus près de la colline du parlement.

³² Le montant est mentionné dans la lettre de Charles Lax à H.-M. Caiserman, Montréal, 26 mai 1942; Archives du Congrès juif canadien, Montréal.

³³ Lettre de Charles Marks à H.-M. Caiserman, 29 janvier 1942; Archives du Congrès juif canadien, Montréal.

³⁴ «Where may the Jews Build?», *The Quebec Chronicle Telegraph*, 3 décembre 1941.

position et cherchèrent à aller de l'avant coûte que coûte. C'est du moins l'impression qui ressort de la lettre rédigée par Charles Lax en mai 1942 quand il affirme : «The Québec Jewish public opinion in this affair is that we now go to the limit and fight to the bitter end whatever the cost³⁵». Au même moment, les résidents des paroisses limitrophes fourbissent leurs armes et font circuler une pétition contre l'érection d'un lieu de culte juif sur leur territoire. En quelques semaines, au printemps de 1942, plus de 6,500 personnes appartenant à cinq paroisses de la haute ville signent une déclaration hostile à la construction d'une synagogue au coin des rues Crémazie et de Salaberry, toujours en évoquant des motifs religieux³⁶. Une intense pression s'exerce de part et d'autre sur l'administration municipale pour trouver une solution à l'imbroglio. D'après une lettre de Charles Marks, qui semble très bien renseigné, des représentations auraient même été faites au cours de cette période auprès de l'ancien premier ministre Louis-Alexandre Taschereau et du cardinal Villeneuve, pour bloquer le projet de la communauté juive. Toujours d'après Marks, prié de signer une déclaration hostile à la construction de la synagogue, Villeneuve aurait répondu – en français bien sûr – : «Here are his exact words spoken. 'You have a right to pray to God; they have a right to pray also, let them build their synagogue'³⁷».

Les choses en seraient probablement restées là, sauf qu'en octobre 1942 une campagne électorale se dessine au niveau municipal. C'est le début d'une troisième période d'agitation médiatique. Au cours de cette joute politique, l'opposant au maire Borne, Eugène Dussault, attaque vivement son adversaire pour avoir cédé aux Juifs des privilèges indus dans l'affaire de la synagogue. L'argument trouve un fort écho dans le quartier Montcalm où rien n'est réglé et où le mécontentement grandit de jour en jour. Craignant de perdre l'avantage, le 16 octobre 1942, dix jours avant les élections, le maire et son conseil adoptent un règlement, pour interdire la construction d'édifices non résidentiels dans le quartier Montcalm. Dans une zone où les infrastructures paroissiales sont déjà en place, la mesure vise avant tout la communauté juive. Le règlement 501 est adopté sur division, et après un âpre débat au Conseil municipal, où les opinions diffèrent sur la manière de régler l'impasse. Le même jour, le maire semble donner raison aux protestataires en recevant à son bureau les paroissiens de Saint-Cœur-de-Marie opposés à une présence juive sur leur territoire. Pour dénouer l'impasse, Borne promet aux opposants rien de moins que d'aménager un parc public là où s'élèverait la future synagogue de la rue Crémazie. Soufflant le chaud et le froid, le maire affirme ensuite devant la délégation réunie que

³⁵ Lettre de Charles Lax à H.-M. Caiserman, Montréal, 26 mai 1942; Archives du Congrès juif canadien, Montréal.

³⁶ «Tollé contre la construction d'une synagogue à Québec !...», *L'Autorité*, 2 mai 1942.

³⁷ Lettre de Charles Marks à H.-M. Caiserman, 26 mai 1942.

l'enjeu doit tout de même être réglé dans le respect des lois, et en tenant compte des droits légitimes des Juifs. C'est un positionnement ambigu que Borne va maintenir tout au long des mois suivants :

C'est alors qu'il déclara qu'il favoriserait l'idée d'un parc mais que cela ne réglerait rien en autant que la synagogue était concernée. M. Borne rappela qu'il avait cherché à placer ce temple juif ici et là, mais qu'il s'était toujours heuré à l'opposition des paroisses intéressées. Cependant, un fait demeure, c'est que les citoyens juifs ont le droit d'avoir un temple pour pratiquer leur religion. Il faudrait donc former un comité interparoissial pour en venir à une décision. Tout ce qu'on peut faire indirectement est du temps perdu³⁸.

Le 20 octobre, toujours pendant que l'élection bat son plein, Borne annonce que le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, va se charger personnellement de mettre un terme à la querelle «au point de vue paroissial et religieux³⁹». Dépassé par l'ampleur des protestations, le maire essaie en fait de sauver son siège et de sursoir à des décisions qui exigeraient de longues négociations. La campagne politique passée, le 27 octobre 1942, l'affaire disparaît des manchettes une nouvelle fois, mais pas sans que le *Québec Chronicle Telegraph* et *The Gazette* ne condamnent en des termes très durs l'attitude de la municipalité et l'adoption d'un règlement jugé inacceptable du point de vue des libertés fondamentales⁴⁰. Après sa réélection, l'attitude du maire Borne est toute tracée et ne variera plus. Il va tenter, par tous les moyens, de convaincre la communauté juive d'abandonner son projet de construction sur la rue Crémazie – où les objections des paroissiens ne cessent de se manifester – et de le reporter dans un quartier périphérique de la ville. Ces tractations refont surface dans la presse en avril 1943 quand le maire propose un emplacement situé dans le bois Gomin, pas très loin du cimetière juif, plusieurs kilomètres à l'ouest du centre de la ville. Ce positionnement inaugure une quatrième période de visibilité médiatique, la plus intense et la plus longue de toute la crise. D'autres options sont avancées par l'administration municipale, dont en mai celle d'utiliser un terrain situé à l'angle des rues Dessane et Joffre, près de l'Église du Saint-Sacrement. Il n'en fallait pas plus pour déclencher un nouveau mouvement de contestation dans cette paroisse, et dans celle voisine des Saints-Martyrs-Canadiens, qui aboutit sous forme de pétition sur le bureau du maire. En juin de la même année, le cardinal Villeneuve se dissocie de la stratégie du maire et lui

³⁸ «Une tempête au conseil de ville sur la question de la synagogue», *Le Soleil*, 17 octobre 1942.

³⁹ «Son Éminence réglera le problème de la synagogue», *L'Événement-Journal*, 20 octobre 1942.

⁴⁰ «City Council Tramples on Freedom of Religion», *The Quebec Chronicle Telegraph*, 19 octobre 1942 et «Quebec City's Ban on Churches», *The Gazette*, 28 octobre 1942.

intime par lettre qu'il ne souhaite pas être associé aux tractations entourant le choix d'un endroit où construire la synagogue⁴¹. L'archevêque de Québec, qui ne s'est jamais prononcé ouvertement jusque-là, considère que la question ne regarde que les autorités civiles et il gardera le silence jusqu'à la fin de la crise.

De fait, personne ne semble comprendre à l'hôtel de ville ou au palais épiscopal que l'emplacement de la rue Learmonth en 1932, ou celui de la rue Crémazie en 1941, répondent à des impératifs de première importance pour la pratique religieuse juive. Les adeptes du judaïsme orthodoxe ne peuvent en effet violer la quiétude du shabbat en parcourant une certaine distance pour se rendre à leur lieu de prière. Pour les membres de la congrégation Beth Israel Ohev Shalom, il était de première importance que la nouvelle synagogue soit érigée dans une zone où résidait déjà la majorité de la communauté juive, c'est-à-dire dans le quartier Montcalm. En 1945, les statistiques montrent que 65% des Juifs de Québec ont élu domicile dans ce secteur et 11% dans le quartier voisin de Saint-Jean-Baptiste⁴². Qui plus est, Maurice Pollack, qui allait financer en grande partie les coûts du nouveau lieu de culte, habite depuis 1931 au coin de la Grande-Allée et de la rue Salaberry, à cinq minutes de marche à peine de l'emplacement de la rue Crémazie. D'où l'acharnement des responsables du projet de construction à conserver le terrain acheté en 1941, et leur désintéret pour d'autres solutions qui envoyaient les Juifs prier dans les banlieues éloignées de la haute ville. En voulant pousser la congrégation Beth Israel Ohev Shalom à s'exiler hors les murs, le maire n'avait fait que raffermir la détermination des animateurs de la nouvelle synagogue à camper sur leurs positions et à affirmer leurs droits élémentaires. C'est dans ce contexte que l'affaire prend à l'été 1943 un tournant qui mène tout droit à un climat d'affrontement et de radicalisation.

Voyant que la construction de la synagogue a débuté depuis quelques jours, et que les tractations politiques en cours n'aboutissent pas, le maire Borne sert le 14 juin 1943 un ultimatum aux membres de la congrégation Beth Israel Ohev Shalom. Il s'agit pour la communauté juive de vendre le terrain de la rue Crémazie, qui sera transformé en parc, et de s'en remettre au Conseil de ville pour trouver un site suffisamment éloigné afin ne pas troubler la quiétude des paroisses catholiques. Sinon, prévient le maire, qui fait face à une opinion publique de plus en plus insatisfaite, des moyens légaux seront employés pour transférer la propriété du terrain aux autorités municipales. Le 18 juin, la

⁴¹ Lettre de l'abbé P. Nicole, ptre, archevêché de Québec, à Lucien Borne, 5 juin 1943; Service du greffe et des archives, ville de Québec. Le maire Borne et Mgr. Villeneuve se connaissaient personnellement puisqu'ils avaient tous deux étudié au Mont Saint-Louis à Montréal.

⁴² «Le quartier Saint-Sauveur est le plus peuplé de notre cité», *L'Événement Journal*, 13 janvier 1945.

communauté rompt le dialogue et laisse savoir par lettre à l'administration que toute mesure légale à l'encontre de leur projet de construction sera contestée en justice. L'avocat Sydney Lazarovitz écrit à Borne : «Pour toute les raisons énumérées ci-dessus, nous ne pourrions considérer ni votre dernière proposition, ni aucune des précédentes. Nous combattons en plus les procédures qui pourront être prises contre notre propriété, considérant qu'une attente de onze années est plus que raisonnable⁴³». Le même jour, le Conseil de ville adopte, par un vote de cinq contre quatre, le règlement 523 autorisant la municipalité à se porter acquéreur du lot où se construit la synagogue, par expropriation si nécessaire. Le 21 juin, rompant le silence qui étirent la presse francophone, l'éditorialiste du *Québec Chronicle Telegraph* s'en prend au maire Borne pour avoir laissé la situation se détériorer si longtemps et il déclare : «The City Council lacks the strength and, in some cases, the desire to protect the ordinary rights of a small minority group as free and equal Canadians⁴⁴».

La nouvelle, publiée dans tous les journaux de la ville, que la municipalité s'appête à acheter le terrain de la synagogue, pousse les opposants au projet à se manifester plus ouvertement et modifie le discours entendu jusque-là. Pour la première fois leurs porte-parole font appel à des arguments de nature économique et qui renvoient à la supposée domination des Juifs sur le petit commerce à Québec. De surtout religieuse, la protestation prend des accents antisémites plus prononcés et des manifestations importantes ont lieu au parc Lockwell – celui-là précisément que la ville veut agrandir contre l'avis de la communauté juive – le 29 juin, le 2 juillet et le 11 août. Ce jour-là, 2000 personnes répondent à l'invitation d'un «comité de défense» et se massent en bordure du chantier de construction de la synagogue sur la rue Crémazie. Le 8 juillet, l'administration municipale entame des procédures d'expropriation pour mettre la main sur le terrain détenu par la congrégation Beth Israel Ohev Shalom, ce qui provoque une réaction officielle du Congrès juif canadien sous la plume de son secrétaire général, H.-M. Caiserman : «C'est le plus flagrant attentat à la liberté du culte et aux droits civils d'ériger une maison de culte pour les citoyens de foi hébraïque. Jamais encore, dans l'histoire de notre pays, ce droit a-t-il été si ouvertement et si honteusement supprimé ou contesté⁴⁵». L'affaire atteint son apogée le 19 juillet quand la communauté juive de Québec décide de recourir aux tribunaux pour se défendre contre les procédures

⁴³ «Projet de lettre préparée par nous et remise à M. Miller le 18 juin 1943», document déposé dans le fonds Raoul Chênevert, archives de l'Université Laval, Québec.

⁴⁴ «Quebec Jews appeal to the courts», *The Quebec Chronicle Telegraph*, 21 juin 1943.

⁴⁵ «Le secrétaire du Canadian Jewish Congress proteste contre ce geste», *L'Événement-Journal*, 8 juillet 1943.

entreprises par la municipalité. Les trois règlements⁴⁶ interdisant les constructions autres que résidentielles dans le quartier Montcalm sont attaqués comme non valides, et une requête pour obtenir une exception dilatoire est déposée. Elle vise à empêcher le Conseil de ville de s'emparer immédiatement du terrain visé par l'expropriation du 8 juillet. *L'Événement-Journal* décrit la situation comme exceptionnelle à plus d'un titre :

Ce développement sensationnel n'est probablement qu'un de ceux que l'on peut prévoir dans cette affaire, la Congrégation Bais Israël ayant laissé savoir, au lendemain de l'inscription des procédures en expropriation par la cité, qu'elle était prête à recourir à tous les moyens légaux pour faire reconnaître ses droits⁴⁷.

Le 23 août 1943, après plusieurs protestations publiques dans le quartier Montcalm, la ville dépose en plus une injonction pour faire cesser la construction de la synagogue. Or un mois plus tard, le 29 septembre, un tribunal de la Cour supérieure du Québec rejette les trois motions présentées par la municipalité. D'après le juge Pierre-Émile Côté, le Conseil de ville ne peut exercer «une possession au préalable» de l'édifice et du terrain, ne peut agir à l'encontre de la congrégation Beth Israel Ohev Shalom avant le jugement final portant sur l'expropriation, et ne peut empêcher que la construction se poursuive normalement tant qu'une cour de justice ne se sera pas prononcée sur le fond du litige. En somme, à la fin de l'année 1943, la municipalité a épuisé tous les recours possibles pour s'opposer à l'érection d'un lieu de culte dans le quartier Montcalm. Une fois tombé le verdict de la cour, l'affaire quitte le devant de la scène pendant plusieurs mois. Pendant ce temps, les ouvriers poursuivent le travail sur le chantier et terminent l'érection de l'édifice prévu, qui n'est pour l'instant que le sous-sol d'un lieu de culte plus imposant dont les plans ont été tracés par l'architecte Chênevert au début des années trente. C'est que la guerre en cours empêche la communauté de se procurer les matériaux que nécessiterait la construction de la synagogue prévue, et il est déjà convenu que le nouveau local servira aussi de centre pour les forces armées tant que le conflit durera en Europe. Entretemps, la congrégation commence à prévoir l'inauguration du nouveau lieu de culte et, compte tenu de l'intensité du débat qui a entouré à Québec l'apparition d'une synagogue à la haute ville, prépare une longue liste d'invitations pour remercier ceux qui se sont portés au secours de son projet. Une date est prévue, soit le 21 mai 1944, et un album souvenir est

⁴⁶ Il s'agit des règlements 24, 412 et 501.

⁴⁷ «La Congrégation Bais Israël conteste la validité des règlements municipaux», *L'Événement-Journal*, 20 juillet 1943.

même imprimé qui contient plusieurs éléments intéressants, dont le texte en hébreu des prières qui seront entonnées, un court essai historique sur la communauté juive de Québec par Rachel L. Smiley et le programme du banquet en soirée⁴⁸.

Aux petites heures du matin, le 21 mai, alors qu'une quinzaine de personnes se trouvent toujours sur place pour préparer l'inauguration prévue le jour même, des individus mettent le feu au bâtiment. Du liquide inflammable et des torches servent à commettre le méfait, qui provoque un incendie d'une rare intensité. Sur ce plan la description du *Soleil* est sans équivoque : «La détonation a été accompagnée d'un choc très violent. Les vitres des châssis du côté est de l'édifice volèrent en éclats et les flammes jaillirent par toutes les ouvertures, jetant une lueur sur tout le quartier⁴⁹». L'événement jette la consternation au sein de la communauté et du comité organisateur, qui décide tout de même de ne pas annuler les célébrations marquant l'ouverture de la synagogue au culte. La cérémonie a lieu dans un contexte d'une extrême gravité, compte tenu des persécutions dont sont victimes les Juifs au même moment en Europe, et dont ont pleinement conscience les personnes présentes à l'inauguration. Les dommages infligés à l'édifice, même limités par l'intervention rapide des pompiers, apparaissent tout de même considérables, comme le rapporte le lendemain *L'Action catholique* : «l'incendie a endommagé une partie de l'intérieur de la synagogue et brûlé le cadre de trois fenêtres. Une partie des murs et du plafond a également été brûlée⁵⁰». C'est, à n'en pas douter l'acte antisémite le plus important commis au XX^e siècle sur le territoire du Québec et, de surcroît, au sein d'une société très majoritairement catholique et de langue française.

Le lendemain, le 22 mai 1944, la nouvelle de l'attentat est diffusée partout au Canada par le Congrès juif canadien, qui veut ainsi protester contre le traitement réservé à la communauté juive de Québec⁵¹. Un communiqué est rédigé par H.-M. Caiserman, le secrétaire de l'organisation, qui est sans équivoque : «Cet incendie criminel contre une synagogue est sans précédent au Canada. Ce violent sacrilège est un avertissement à tous les Canadiens⁵²». Un certain nombre de journaux anglophones font mention de l'affaire dans leurs pages éditoriales, dont le *Montreal Daily Star*, le *Globe and Mail* de Toronto, le *London Evening Free Press* et le *Sydney Post-Record*. Le 23 mai, le premier ministre

⁴⁸ *Dedication of the Beth Israel-Ohev Shalom Synagogue and Community Centre*, Québec, 1944, 16 p.

⁴⁹ «Attentat criminel commis à la nouvelle synagogue», *Le Soleil*, 22 mai 1944.

⁵⁰ «Un incendie éclate à la synagogue», *L'Action catholique*, 22 mai 1944.

⁵¹ Voir à ce sujet le mémorandum adressé par David Rome à Saul Hayes, 6 juin 1944; Archives du Congrès juif canadien, Montréal.

⁵² «Incendiaires à la synagogue», *L'Événement-Journal*, 22 mai 1944.

Mackenzie King dénonce à la chambre des Communes l'attentat de Québec. Il est talonné par le chef du Co-Operative Commonwealth Federation, M.-J. Coldwell, qui déclare : «C'est la sorte de choses qui se passe en Europe. Le premier ministre pourrait peut-être exprimer au nom de la Chambre une condamnation d'une telle conduite⁵³». Le Congrès juif canadien publie une nouvelle déclaration, le 26 mai, où est fait mention de l'indifférence des autorités : «Strange to say, not one word of protest or public expression of disapproval has yet been uttered by any responsible member of the Provincial Government, or of the prevailing clergy condemning these anti-religious act⁵⁴». Cela n'empêche pas le maire Borne de minimiser au même moment le caractère criminel de l'incendie du 21 mai, et *L'Action Catholique* de faire paraître peu après des articles où il est avancé que la communauté juive de Québec cherche à tirer profit des malheurs qui la frappent, en exagérant les dommages faits à la synagogue⁵⁵. Après plusieurs années de traitement intermittent dans la presse l'affaire de la synagogue de Québec a atteint un point de crise aigüe.

Une enquête officielle est instituée le 30 mai suivant, qui entend plusieurs témoins des événements qui ont eu lieu dans la nuit du 20 au 21 mai, mais les recherches policières n'aboutissent à rien. De fait, les circonstances entourant l'incendie ne seront jamais élucidées et aucune accusation ne sera portée relativement à ce crime. Privés de nouveaux rebondissements, les journaux cessent de s'intéresser à la question à la fin de mai. En quelques semaines l'enjeu entourant la construction d'une synagogue à la haute ville tombe dans l'oubli pour ce qui concerne les médias de langue française. Plus privément, Maurice Pollack réagit dans la presse de langue yiddish aux événements auxquels sa communauté a été confrontée au cours des derniers mois, et en particulier à l'incendie du 21 mai. Ses propos sont d'ailleurs repris dans les mémoires du journaliste Israël Medresh, qui était présent à Québec lors de l'incendie du 21 mai 1944. Dans un ouvrage paru en 1964, Medresh fait grand cas de l'attaque contre la synagogue et il souligne entre autres l'aspect très menaçant de cet acte antisémite, particulièrement dans le contexte de la Deuxième Guerre mondiale et au regard des souffrances juives en Europe. Au moment de l'inauguration, rapporte-t-il vingt ans plus tard, un sentiment de crainte s'était emparé des personnes présentes, qui s'apparentait à l'émotion que ressentent les Juifs lors de la journée du Grand Pardon : «Le rabbin Mednick quant à lui prononça son allocution sur un ton inquiet, soulignant de surcroît la

⁵³ «L'incendie de la synagogue», *Le Soleil*, 24 mai 1944.

⁵⁴ «Congress Demands Action by Quebec Authorities», *Congress Bulletin*, août 1944, p. 8.

⁵⁵ «La propagande juive profite de l'incident» et «Québec proteste contre cette campagne de dénigrement au sujet de la synagogue. – Dommages de \$600 au plus», *L'Action catholique*, 26 mai 1944, p. 20.

gravité pour la communauté de l'incendie qui venait d'avoir lieu la nuit précédente⁵⁶». Maurice Pollack, qui avait grandi en Ukraine et qui était le principal bailleur de fonds en vue de l'érection de la nouvelle synagogue, jugea pour sa part que le geste posé dans la nuit du 20 au 21 mai était sans doute le fait d'un groupe marginal associé à la mouvance fasciste. Dans son esprit, le projet d'incendier un lieu de prière juif ne pouvait avoir germé au sein du milieu canadien-français qu'il côtoyait depuis plus de quarante ans. Selon Pollack, qui avait connu la situation des Juifs sous l'empire russe, il fallait passer outre et garder le cap sur les réalisations à venir. À Medresh il déclara en yiddish :

Dans de pareilles circonstances, insista-t-il, il convenait d'avoir confiance en Dieu. Il ne fallait pas non plus perdre confiance face aux Canadiens français, qui étaient des gens foncièrement honnêtes, qui travaillaient avec application, craignaient le châtimeur de Dieu et savaient faire preuve d'ouverture envers autrui. Les voyous antisémites, qui tenaient un discours inspiré de l'idéologie hitlérienne, parlaient une langue et exprimaient un état d'esprit qui restait foncièrement incompréhensible aux Canadiens français, et n'appartenait pas à leur univers de signification⁵⁷.

Quatre années de plus s'écoulèrent avant qu'un règlement puisse intervenir entre l'administration municipale et la congrégation Beth Israel Ohev Shalom. De son propre chef, et alors que les tribunaux ne s'étaient toujours pas prononcés sur le fond du litige, le maire Borne abandonna de lui-même en avril 1948 les poursuites à l'encontre de la communauté juive. Le geste, sans doute motivé par la faiblesse des arguments légaux avancés par la ville, mit fin pour de bon à l'affaire. L'architecte Chênevert, qui avait le premier avait conçu au début des années trente un nouveau lieu de prière juif dans le style néo-classique, se retira du dossier en février 1950 pour raison de santé. Quelques mois plus tard, un permis de construction était accordé pour parachever la construction de la synagogue, mais cette fois selon les plans très modernistes des architectes Eliasoph et Bercovitz⁵⁸, qui étaient aussi les concepteurs du nouveau magasin Pollack érigé quelques mois plus tôt sur le boulevard Charest. Le 2 novembre 1952, près de vingt ans après avoir mis pour la première fois en branle un projet de synagogue à la haute ville, la congrégation inaugurerait enfin son nouveau temple sur la rue Crémazie. C'était au lendemain d'un conflit mondial qui avait profondément modifié l'équilibre politique sur la planète et au cours duquel le

⁵⁶ Israël Medresh, *Le Montréal juif entre les deux guerres*, Sillery, Septentrion, 2001, p. 154.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 155.

⁵⁸ Danielle Blanchet, «Une histoire oubliée, celle de la communauté juive et de ses monuments», *Continuité*, automne 1989, p. 46-48; Paul Trépanier, «Profil d'architecte, Saul M. Bercovitz», *Continuité*, automne 1989, p. 49-50.

régime hitlérien s'était affairé à réduire en cendres le judaïsme européen. Au Québec, une nouvelle ère s'ouvrait où les francophones feraient des progrès sociaux remarquables et modifieraient de fond en comble leur perception d'eux-mêmes. Fortement ressentie en 1932 comme un affront par une partie de la population de Québec, puis à nouveau en 1942-43, l'ouverture de la synagogue se déroula dans l'indifférence générale en 1952 et ne souleva aucune remarque désobligeante dans la presse d'inspiration catholique. Il en alla tout autrement de la communauté juive canadienne, qui avait vécu les résistances manifestées au cours des années trente et quarante comme un véritable déni de ses droits fondamentaux. L'incendie de mai 1944, survenu alors que le judaïsme est-européen était à l'agonie, laisserait des traces indélébiles, comme en témoigne ce document interne du Congrès juif canadien rédigé en mai 1948 :

This act of arson aroused the Jewish community of Canada and strengthened its determination to fight for the synagogue to the end. The consecration ceremony in the half-gutted synagogue with the smell of burned rafters still in the smoked synagogue was an unforgettable experience which every Jew from Québec City and the many guests from Montreal and elsewhere will never forget⁵⁹.

Faute d'avoir été sensible à la dynamique interne de la vie religieuse juive, et en particulier à ses dimensions territoriales, si différentes de celle des paroisses catholiques, les autorités municipales avaient poursuivi en 1932 puis en 1942-1943 une politique d'affrontement avec les membres de la congrégation Beth Israel Ohev Shalom. Croyant pouvoir régler par une décision unilatérale une affaire qui inquiétait surtout les paroisses limitrophes de la nouvelle synagogue, le maire Borne en particulier n'avait fait qu'encourager l'apparition de propos de plus en plus hostiles aux Juifs et à leur présence dans la ville. Plutôt que de miser sur la conciliation et le dialogue, Borne avait préféré dépenser beaucoup d'efforts et d'énergie pour obtenir de la communauté juive – un peu plus de 0.3 % de la population de Québec en 1945 – qu'elle se soumette à ses volontés administratives. C'était prendre le risque, sans commune mesure avec l'enjeu véritable, de déclencher au sein d'une partie de la population une campagne d'agitation antisémite qui allait déboucher sur l'incendie de mai 1944. Certes, tous les protestataires n'étaient pas disposés à attaquer les Juifs de manière injuste, et encore moins à user de violence à leur endroit, mais la durée du débat et son intensité dans la presse à certains moments ne pouvait que mener à des débordements imprévisibles. Voilà du moins ce que voulait signifier l'éditorialiste

⁵⁹ «Quebec Synagogue Legal Difficulties Ended as City Objections Withdrawn», *Congress Bulletin*, mai 1948, p. 3, 23.

du *Quebec Chronicle Telegraph* lorsqu'il jugea en juin 1943 que dans cette affaire la classe politique s'était rendu aux arguments de la masse, plutôt que de proposer des solutions constructives. Cela ne laissait d'autre choix aux Juifs que de s'adresser aux tribunaux pour obtenir la confirmation de leurs droits fondamentaux :

That the City Council finds itself in a difficult position we would not attempt to dispute and it is not surprising that an elected body but one step removed from parochial jurisdiction should be driven by popular sentiment, instead of guiding it. [...] But we hope and believe that justice may be forthcoming from our Courts of Law in this as in any other question submitted to them for decision⁶⁰.

Faut-il aussi blâmer dans cette affaire les autorités ecclésiastiques ? Le cardinal Villeneuve, fidèle en cela à la politique vaticane sur les Juifs, ne fit aucune déclaration publique concernant l'érection d'une synagogue à la haute ville, ni en 1932, ni en 1942-43. Peut-on penser qu'il fit jouer de son autorité en coulisse pour faciliter une résolution du conflit au niveau paroissial ? C'est du moins ce que jugèrent certains intervenants juifs de l'époque, même si cela n'empêcha pas certains prêtres de faire des déclarations antisémites du haut de la chaire et de mousser la signature par leurs paroissiens de pétitions hostiles aux Juifs. Les gouvernements libéraux de Louis-Alexandre Taschereau et d'Adélard Godbout, qui étaient au pouvoir au plus fort de la crise, ne se montrèrent pas plus intéressés à intervenir pour calmer le jeu ou pour dénoncer les propos les plus agressifs. À part *L'Action catholique*, qui maintint tout au long de la période un discours ambigu et ponctué d'attaques contre les marchands juifs de la basse ville, aucun journal francophone de Québec ne participa au débat concernant nouvelle synagogue, ni pour dénoncer son caractère antisémite ni pour prendre position clairement⁶¹. Ultimement, une partie de la population de Québec était mue au cours des années trente et quarante, par un fort sentiment de méfiance et de crainte irrationnelles face à la présence juive. Plusieurs paroissiens du quartier Montcalm étaient persuadés qu'une marée d'immigrants juifs s'apprêtait à descendre sur la ville et que ces nouveaux venus sonneraient le glas de leur vie catholique et francophone. Ces insécurités profondes, nourries en sous main par une chute sans précédent de l'activité économique et par un conflit mondial d'une violence inouïe, ne disparaîtraient que peu à peu après le rétablissement

⁶⁰ «Quebec Jews appeal to the courts», *The Quebec Chronicle Telegraph*, 21 juin 1943, p. 4.

⁶¹ Cela n'empêcha toutefois pas *Le Soleil* et *L'Événement-Journal*, tous deux d'allégeance libérale, de s'intéresser de temps à autre sur un ton sincère à la culture et à la pratique religieuse juive. Voir «Le nouvel an hébraïque», 29 septembre 1943, et «Fête de Purim chez les Juifs», 7 mars 1944, tous deux publiés dans *L'Événement-Journal*.

de la paix mondiale en 1945 et la montée d'un nouveau nationalisme québécois plus inclusif et plus laïque. Dans l'entremise, un petit groupe était venu bien près de commettre l'irréparable.